



Des Internes de Médecine Générale

**Inter
Syndicale
Nationale
Autonome
Représentative**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LYON - 30 janvier 2008 - 16h30

Filière Universitaire de Médecine Générale Inscrite dans la loi, enfin !

Après les Sénateurs le 12 décembre dernier, les Députés ont adopté hier soir à l'unanimité la loi relative aux personnels enseignants de Médecine Générale.

Il s'agit là, à n'en pas douter, d'une avancée historique, aussi importante que l'ont été à leur époque les ordonnances Debré du 30 décembre 1958.

Cinquante ans plus tard, l'oubli de la Médecine Générale par les ordonnances ayant créé les CHU est enfin réparé

L'ISNAR-IMG est satisfaite du pas décisif franchi hier soir, parce qu'il est la concrétisation du travail de ses Bureaux et Administrateurs successifs depuis 2003.

Satisfaction d'une évolution majeure obtenue non sans résistances. Car il en a fallu des manifestations, des courriers, des réunions ministérielles pour faire comprendre que les enjeux d'une Filière Universitaire de Médecine Générale (FUMG) allaient bien au-delà de la simple, bien qu'indispensable, revalorisation de l'enseignement de cette jeune spécialité. Il s'agit en fait de l'un des maillons les plus importants pour le renouveau du système de santé français, comme le souligne à chacune de ses rencontres le Groupe de Concertation Permanent des Etats Généraux de l'Organisation de la Santé.

La FUMG est à la fois le meilleur moyen de susciter des vocations pour la Médecine Générale dans les travées des amphithéâtres des Facultés de médecine - en la rendant visible et lisible pour la totalité des étudiants - et un levier sans précédent pour décloisonner la formation des futurs médecins de l'hôpital en général et du CHU en particulier.

Les fondations posées, reste à monter les murs... et à y accueillir du monde

Satisfaits par le vote de cette loi, les Internes de Médecine Générale ne croient pas pour autant à la génération spontanée d'enseignants de la spécialité. Maintenant que le statut est entériné, il convient tout d'abord de titulariser un nombre suffisant de maîtres de conférence et de professeurs pour assurer la validation de DES de qualité en Médecine Générale, mieux gérer les enseignements théoriques et pratiques en deuxième et troisième cycles, et assurer l'encadrement, tout aussi important pour l'avenir, des chefs de clinique de Médecine Générale.

Les objectifs de l'ISNAR-IMG sont clairs : après une montée en puissance étalée sur 3 à 5 ans, création à terme de 5 postes de chefs de clinique en moyenne par an par Faculté de médecine, en plus de 7 à 8 titulaires en permanence par Faculté, soit au total un pool de 500 à 600 personnels universitaires de Médecine Générale en France, dont environ la moitié de titulaires.

Un décret d'application très attendu

Par ailleurs, le projet de décret d'application en Conseil d'Etat, auquel renvoie la loi Giraud, n'est pas encore entre nos mains. Cela ne saurait tarder, compte tenu de la volonté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame PÉCRESE, d'associer tous les acteurs actuels et futurs de la FUMG à son développement.

Ce décret constitue un enjeu tout aussi crucial pour la Médecine Générale que le texte de loi adopté hier, et nous veillerons à ce qu'il corresponde aux attentes de ceux qui feront vivre cette filière universitaire, et plus largement, cette spécialité.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,
Lionel MICHEL, Porte-Parole

Contacts Presse

Emmanuel GALLOT - Président - 06 73 07 53 01

Lionel MICHEL - Porte Parole - 06 73 07 52 85